

LE CYCLISME

À propos de ce sport

Le cyclisme est devenu une discipline paralympique officielle aux Jeux de Barcelone, en 1992, en Espagne. **Les athlètes participent à deux types d'épreuves dont 10 sur route et 3 sur piste** qui ont lieu dans un vélodrome (piste de course de bois).

Le cyclisme pratiqué avec les mains a été présenté au championnat mondial de cyclisme en 2002, en Allemagne et fera partie également du programme des Jeux paralympiques d'Athènes en 2004. Cette catégorie a été introduite pour les athlètes qui ne sont pas en mesure d'utiliser des vélos à deux ou trois roues, par exemple les athlètes en fauteuil roulant et les athlètes tétraplégiques ou paraplégiques.



Admissibilité

Les athlètes sont classés selon quatre catégories en fonction de leur handicap. Dans chacune des catégories, les athlètes participent à des épreuves distinctes. Des officiels spécialement formés en cyclisme chez les athlètes handicapés examinent la performance de chacun des athlètes et répartissent ceux-ci dans des groupes selon leurs aptitudes, le type de vélo utilisé et leur style de conduite. Certains athlètes utilisent des vélos conçus spécialement pour palier leur handicap.

Les hommes et les femmes compétitionnent ensemble et sont classés en fonction des mêmes normes. Toutefois, les femmes affrontent les hommes d'une catégorie plus basse que le groupe dans lequel elles ont été classées. Par exemple, une athlète classée LC3 affrontera un athlète classé LC4. (Pour en savoir plus, voir la politique de classement.) Les athlètes atteints de paralysie cérébrale participent aux épreuves sur route seulement et utilisent un vélo standard.

Les athlètes qui ont un handicap sévère sont classés dans le groupe 1, alors que les athlètes qui sont les plus fonctionnels sont classés dans le groupe 4. Le groupe 1, ainsi que 2 athlètes utilisent un vélo à trois roues et les groupes 3 et 4 utilisent un vélo à deux roues. Les personnes aveugles ou partiellement voyantes participent aux épreuves sur piste et sur route et utilisent un vélo en tandem (deux sièges) avec l'assistance d'un guide voyant appelé « pilote ».

Modifications

L'Union internationale de cyclisme (UIC) fixe des règlements pour les épreuves paralympiques. **Il existe des règlements modifiés qui s'appliquent aux athlètes ayant une déficience visuelle et à leurs pilotes.** Par exemple, le pilote peut être un ancien athlète professionnel pourvu que dans les trois dernières années civiles il ou elle n'ait pas détenu(e) de licence professionnelle et ne tire plus de revenu à titre de professionnel du cyclisme.

